**COMMUNIQUE DE PRESSE**



Le 24 février 2022

**La Région et l’ARS Normandie mobilisent près de 6,9 millions d’euros pour financer les projets de modernisation du Centre Hospitalier Public du Cotentin**

**Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, et Thomas DEROCHE, Directeur général de l’Agence régionale de santé de Normandie, ont visité aujourd’hui le Centre hospitalier du Cotentin, en présence de Séverine KARRER, Directrice du Centre Hospitalier Public du Cotentin, David MARGUERITTE, Président de la Communauté d’Agglomération Le Cotentin, et Benoit ARRIVE, Maire de Cherbourg-en-Cotentin.**

**A cette occasion, ont été présentés les projets de modernisation de l’établissement, pour lesquels la Région Normandie et l’ARS mobilisent près de 6,9 millions d’euros dans le cadre du Plan Régional d’Investissement dans les Etablissements de Santé 2021-2030 élaboré sous l’impulsion du Ségur de la santé.**

Au total, avec le soutien aux investissements et l’engagement en matière de restauration des capacités financières, ce sont plus de 21 millions d’euros qui sont apportés par l’Agence régionale de santé Normandie au Centre Hospitalier Public du Cotentin.

**L’acquisition d’un 2ème accélérateur de particules (LINAC)**

L'accélérateur linéaire (**LINAC**) est l'appareil le plus souvent utilisé pour administrer la radiothérapie externe. Il émet des rayons X de haute énergie.

Le nord Cotentin est équipé d’un seul Linac, induisant une fuite de patients vers Caen ou Rennes pour recevoir les traitements. A ce jour, 850 mises en traitement sont pratiquées sur des habitants du territoire, dont seulement 450 à Cherbourg.

Un LINAC Versa HD a été installé en octobre 2021, et le 1er patient est attendu courant 2022. Dès l’installation et la mise en « routine » de cet accélérateur, le CHPC envisage de renouveler son matériel actuel pour l’étendre définitivement à 2 machines en continu, permettant 650 mises en traitement. Les nouvelles machines permettront de réaliser les traitements en IMRT et VMAT.  IMRT et VMAT sont utilisées pour traiter les tumeurs de forme complexe : cancers de la prostate, de la tête et du cou et atteignant le système nerveux, et possiblement pour le sein, la thyroïde, le poumon, en viscéral et en gynécologie et pour certains types de sarcomes.

Le coût de l’acquisition de cet équipement est estimé à 2,8 millions d’euros, que la Région a prévu de financer à hauteur de 71 %, soit 2 millions d’euros.

**Le réaménagement du plateau technique de cardiologie et la réfection de l'unité de soins intensifs de cardiologie**

Le projet consiste à :

* Réaliser des travaux de modernisation de l’USIC (unité de soins intensifs de cardiologie) afin d’améliorer la qualité du séjour et la prise en charge des patients les plus critiques de cardiologie. A ce jour, 6 des lits d’USIC sont situés dans une pièce commune.
* Augmenter de 10 à 14 lits les lits d’USIC afin d’intégrer les volumes de patients critiques désormais générés par l’activité de coronarographie et la projection vers une activité de défibrillateur (nouvelle activité projetée par le CHPC),
* Effectuer des travaux de réfection du bloc de rythmologie,
  + Renouveler la baie d’électrophysiologie et 2 stimulateurs cardiaques externes.

Cet investissement s’inscrit dans le positionnement du CHPC comme un acteur déterminant de la cardiologie interventionnelle de la Manche à la suite notamment de la mise en œuvre de l’autorisation de coronarographie.

La Région Normandie et l’ARS prévoient de soutenir ce projet, estimé à 938 000 euros, à hauteur de 375 000 euros chacune, soit 750 000 euros au total.

**Le réaménagement de l’accueil des urgences sur le pôle Femme-Enfant**

Un diagnostic réalisé en 2020 par les équipes soignantes a mis en évidence :

* Une augmentation du nombre de passages aux urgences du Pôle Femme-Enfant
* Une orientation complexe du patient du fait des contraintes architecturales
* Des accès multiples rendant difficile le filtrage des entrées

Le projet du CHPC prévoit des travaux de réaménagement de l’accueil des urgences du Pôle Femme-Enfant et la réorganisation du circuit du patient, afin d’améliorer et sécuriser la prise en charge et de fluidifier le parcours de soins.

Il s’agit d’un programme de rénovation des locaux actuels et d’acquisition d’équipements estimé à 430 000 euros, que la Région et l’ARS soutiendront à hauteur de près de 172 000 euros chacune, soit près de 344 000 euros au total.

**La création d’un internat à destination des étudiants**

Aujourd’hui, les internes et faisant fonction d'internes sont répartis dans différents logements au niveau de différentes communes de la CAC : Cherbourg en Cotentin, Octeville, Tourlaville.

La construction du nouvel internat permettra d’améliorer l’accueil des internes indispensables pour développer l’attractivité de l’hôpital et d’accompagner le développement des activités du CHPC (Coronarographie, Radiothérapie, ...). Il prévoit la construction de 40 logements permettant d’accueillir près de 100 étudiants.

Ce projet, intégré au SEGUR, est déjà financé par la Région au titre du contrat de territoire 2017-2021, et bénéficie à ce titre d’une subvention de 1,47 million d’euros. Sur ce projet, l’ARS interviendra à hauteur de plus de 3,77 millions d’euros.

**455 millions d’euros mobilisés par la Région et l’ARS Normandie sur la période 2021-2030 pour accompagner les projets d’investissement des établissements de santé normands**

*« La santé est au cœur des préoccupations des Normands.  Nous avons décidé de faire de la santé une des priorités de ce nouveau mandat, bien qu’il s’agisse avant tout d’une compétence de l’Etat : il est primordial de maintenir et de développer l’offre de soins pour les territoires ruraux. La Région s’est donc mobilisée afin de bâtir, avec l’ARS Normandie une politique de santé au plus près des territoires et qui permette à tous les Normands de bénéficier d’un accès aux soins de qualité.* *Nous allons* *mobiliser 200 millions d’euros pour le plan régional d’investissement dans la santé, afin de moderniser les établissements de santé et leurs équipements, développer la formation des personnels soignants, et accompagner l’innovation et la recherche, comme c’est le cas pour le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Ce plan d’investissement considérable s’inscrit dans la continuité des actions déjà engagées lors de la précédente mandature afin de renforcer la démographie médicale sur le territoire : le soutien à l’implantation de Pôles et Maisons de santé, qui seront bientôt au nombre de 150 en Normandie, le soutien aux projets visant à développer des initiatives de télémédecine ou de Médicobus, le renforcement de l’offre de formation avec notamment* *l’augmentation du nombre de places dans les formations paramédicales, l’ouverture de la première formation d’audioprothésiste de Normandie à Saint-Sébastien de Morsent, le projet d’école de formation à l’orthoptie, ou la création de sièges dentaires supplémentaires dans la perspective de l’implantation d’une formation universitaire complète en odontologie en Normandie à l’horizon 2025… »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

*« Au-delà de la revalorisation sans précédent des soignants, le Ségur de la santé c'est aussi un plan d'investissement inédit pour restaurer les capacités financières des établissements et répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins au bénéfice de tous. Dès avril 2021, l’ARS Normandie a ainsi affiché sa volonté d’engager une concertation large, associant pleinement les acteurs des territoires et les collectivités qui sont les mieux placés pour repérer et défendre les priorités de santé qui leur sont propres. Grâce au choix de la Région Normandie de cofinancer les projets sanitaires avec l’Etat, le plan d’investissement 2021-2030 permettra à une quarantaine d’établissements de la région de bénéficier de 455M€ d’aide à leurs projets. Les projets d’investissements portés par le CHPC participeront à renforcer l’attractivité du territoire, grâce à des équipements et des locaux modernisés et adaptés aux attentes des professionnels et des usagers. Ces projets bénéficieront d’un accompagnement à hauteur de 6,9M€, dont 4,3M€ issus du Ségur. Avec l’engagement de l’Etat en matière de restauration des capacités financières, ce sont plus de 21M€ d’investissements qui seront apportés par l’ARS Normandie au CHPC grâce au Ségur de la santé »,* a expliqué Thomas Deroche, Directeur général de l’ARS Normandie.

Pour mémoire, afin de répondre aux enjeux de santé sur le territoire et sous l’impulsion du Ségur de la santé, la Région et l’ARS Normandie ont élaboré conjointement une stratégie régionale d’investissement en santé sur la période 2021-2030, présenté le 8 novembre dernier au Centre Hospitalier de Gisors.

Lancé en avril 2021 par l’ARS, un appel à manifestation d’intérêt (AMI) à destination de tous les établissements de santé a permis d’identifier l’ensemble des besoins d’investissement des dix prochaines années sur le volet sanitaire. Les travaux ont ensuite reposé sur une méthode de travail fondée sur la co-construction et la transparence, avec une concertation formelle large et régulière des acteurs de la santé et des collectivités territoriales, organisée en juin, juillet et septembre 2021.

455 millions d’euros millions d’euros seront mobilisés dans ce cadre, dont 255 millions d’euros par l’Etat dans le cadre du Ségur de la santé et 200 millions d’euros par la Région.

Le plan régional d’investissement dans la santé pour la période 2021-2030, s’articule autour des axes prioritaires suivants :

* **Réduire des inégalités territoriales de santé**: Organiser et structurer l’offre pour proposer une continuité de soins à tous, avec une prise en compte des réalités locales ;
* **Anticiper le maintien de la santé, de la qualité de vie, et de l’autonomie des personnes âgées**, compte tenu du vieillissement de la population ;
* **Consolider les moyens les plus spécialisés et lourds pour en maintenir l’excellence** ;
* **Répondre aux enjeux de santé publique majeurs du territoire.**

Contacts presse :

|  |  |
| --- | --- |
| **ARS Normandie :**  Hélène MULLER  07 63 17 76 47  [ars-normandie-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-presse@ars.sante.fr) | **Région Normandie :**  Laure WATTINNE  06 44 17 55 41  [Laure.wattinne@normandie.fr](mailto:Laure.wattinne@normandie.fr) |